

DOCUMENTALISTE



Documentaliste en santé au travail, un métier en pleine évolution

La réalisation des missions d'un service de santé au travail repose sur une équipe pluridisciplinaire aux compétences multiples : médecins du travail, préventeurs (ergonomes, toxicologues, psychologues du travail...) qu'ils soient ou non habilités IPRP (Intervenant en prévention des risques professionnels), direction, services administratifs...

De par sa formation, le documentaliste, métier récent en santé au travail, occupe une place transversale au sein de cette équipe, et apporte une plus-value concrète à l'activité de chacun des corps de métiers qui composent le service de santé au travail (SST).

Les activités décrites ci-dessous ne sont pas systématiquement exercées par tous les documentalistes. Elles dépendent de la structure et de la répartition des tâches au sein des services de santé au travail.

Un interlocuteur privilégié pour retrouver l'information

Véritable médiateur, le documentaliste en santé au travail facilite à ses usagers l'accès à l'information, en s'adaptant à leurs spécificités, qu'il s'adresse uniquement aux différents acteurs du SST ou qu'il soit amené, comme c'est le cas dans certaines structures, à répondre directement aux demandes d'information des entreprises. Il joue un rôle dans l'actualisation de leurs connaissances sur la réglementation et sur les différents domaines de compétences : toxicologie, ergonomie, maladies professionnelles, médecine générale, évaluation des risques professionnels, hygiène et sécurité, etc.

Il repère, sélectionne, capitalise et diffuse aux usagers concernés l'information adaptée issue de sources fiables. Selon les services de santé au travail, cette diffusion se fait sous la forme d'une newsletter, d'une revue de presse, par mail. Il est parfois amené à capitaliser les informations recueillies dans des bases de données internes.

Ce filtrage de l'important volume d'informations disponibles permet ainsi aux différents acteurs du SST de disposer d'une information valide et pertinente dans les meilleurs délais. L'image désuète du documentaliste croulant sous une pile de documents poussiéreux est résolue : sa maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) est à la base de sa réactivité.

Les veilles pour se tenir informé

À la source de l'information, le documentaliste ne se contente pas de répondre aux demandes d'information lorsqu'il est directement sollicité. Il réalise une veille sur des domaines pointus, qu'ils soient réglementaires, médicaux, techniques, environnementaux, sociaux ou scientifiques, contribuant ainsi à l'évolution des connaissances et des compétences de chacun.

Par exemple, la veille réglementaire en santé au travail qu'il réalise permet à chacun de disposer des dernières évolutions de la législation et de la jurisprudence, afin de mieux accompagner et conseiller employeurs et salariés dans leur démarche de prévention des risques professionnels.

Les informations récoltées au cours de la veille sont ensuite retraitées sous différentes formes (lettre d'information, dossiers thématiques, note de synthèse, revue de sommaires, brèves de veille, alimentation de sites Intranet/Internet...) et restituées aux usagers en fonction de leurs domaines d'intérêt et de leurs habitudes. À titre d'exemple, les 4 documentalistes des services de santé au travail des Pays de la Loire réalisent et proposent à l'ensemble des acteurs des 15 services de la région un bulletin documentaire mensuel téléchargeable sur le net

La formation

De par ses compétences en termes de repérage et d'évaluation des sources d'information, il peut proposer aux utilisateurs une formation aux outils et techniques de recherche documentaire.

Par exemple, les documentalistes des services de Lille (Pôle Santé Travail - Métropole Nord) et de Lyon (Rhône Prévention Santé Travail, RPST) présentent aux médecins, assistantes en santé au travail, IPRP et secrétaires médicales, un atelier informatique de recherche documentaire sur Internet. Celui-ci donne des pistes aux utilisateurs pour savoir où chercher rapidement et facilement sur Internet des informations fiables sur la santé au travail directement exploitables.

L'atelier rappelle aussi les limites d'une recherche sur Internet et les pièges à éviter, et permet d'identifier les cas où faire appel à un documentaliste.

Points à retenir

Depuis la réforme de 2004, le métier de documentaliste en santé au travail évolue.

Le documentaliste occupe désormais une place transversale dans l'équipe pluridisciplinaire des services de santé au travail.

Le RIST (Réseau d'information en santé au travail), réseau d'information en santé au travail, est un réseau de professionnels de l'information et de la documentation dans ce domaine.

Le RIST permet de promouvoir le métier de documentaliste au sein des services de santé au travail.